



CAPL du 16/09/2011

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

L'année 2011 a marqué une nouvelle accélération dans la remise en cause des droits et garanties collectives des agents. La politique gouvernementale vise à réorienter l'action administrative vers des critères de rentabilité et de réductions des coûts, vers une conception du Service public non plus ancrée sur la satisfaction des besoins sociaux, le plein accomplissement des missions et l'égalité de traitement des citoyens mais sur la seule réalisation d'objectifs prioritaires. L'objectif final est de mettre à bas tous les outils de solidarité sociale pour les marchandiser auprès du secteur privé capitaliste.

De surcroît, en raison des choix désastreux du gouvernement, la situation salariale dans la Fonction publique atteint un niveau inégalé de dégradation. Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction publique se voient imposer deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice. Celui-ci a perdu désormais plus de 10 % de son pouvoir d'achat depuis 2000. Et les mesures d'austérité récemment annoncées vont empirer la situation : une fois de plus, la participation des moins favorisés sera très largement supérieure à l'effort demandé aux plus riches (par exemple, 1 milliard d'euros de contribution sur les mutuelles à compter de 2011 contre 200 millions au titre de la taxe exceptionnelle en 2011 sur les revenus supérieurs à 500 000 euros).

Le système de notation tel qu'il existe aujourd'hui, avec un contingentement des majorations disponibles, aggrave encore la régression du pouvoir d'achat pour les 50 % d'exclus.

Pour la CGT Finances Publiques, le système d'évaluation/notation est en toute cohérence avec ces choix gouvernementaux de casse de la Fonction Publique.

Année après année, la pression s'accroît toujours davantage sur les agents : effectifs en baisse continue, calendrier de plus en plus resserré, restructurations perpétuelles des services, indicateurs sans cesse revus à la hausse, statistiques incohérentes et omniprésentes ...

Pourtant, malgré tout cela, le « bateau » DGFIP tient à peu près encore l'eau et ne sombre pas, uniquement grâce à l'implication et à la conscience professionnelle des agents. Cette situation est encore plus flagrante dans les petits postes.

La CGT Finances Publiques pose la question : quels critères objectifs permettent à l'administration de juger que la valeur professionnelle intrinsèque et la manière de servir de 50 % des agents ne correspondent pas aux critères exigibles à l'augmentation de la note chiffrée et donc à une réduction de durée dans l'échelon ?

Le décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 instaurant l'évaluation/notation participe à l'occultation du travail réel. Son objet n'est pas la reconnaissance du travail. Que signifie le fait d'extraire un agent de son collectif et de prétendre l'évaluer au cours d'un entretien au cours duquel, sans être nommé, le lien de subordination est mis en scène ?

L'entretien d'évaluation/notation déstructure le collectif et méconnaît le travail.

Les chefs de services et les chefs de postes ne sont pas épargnés par les tensions induites, ils doivent réussir le tour de force de « récompenser » les agents sans avoir le nombre de bonifications suffisant. Cela se traduit par des attributions quasi systématiques de + 0,01 qui ne peuvent être suivies d'effet l'année suivante.

La CGT Finances Publiques revendique un système de notation fondé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle exercée dans un contexte défini.

Elle revendique :

- ✓ une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale ;
- ✓ deux niveaux de recours en CAP de pleine compétence.

L'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle, elle ne doit pas être conditionnée à des objectifs. La reconnaissance de l'engagement des agents dans le plein accomplissement des missions de service public doit être réelle, et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires au travers du contingentement des variations de notes.

La CGT Finances Publiques exige la suppression de ce contingentement.

Malheureusement, la suppression de la note chiffrée annoncée pour 2012 et toutes les mesures de rémunération liée au mérite ne vont pas dans ce sens et vont encore aggraver les injustices.

Pour revenir à la séance d'aujourd'hui, nous dénonçons une nouvelle fois la réception d'une convocation sans aucune consultation préalable des organisations syndicales quant à la date.

Nous dénonçons également le non-respect de l'engagement pris lors du CTPD du 29 avril 2011 de nous fournir un bilan plus détaillé de la campagne de notation de l'année précédente. La faisabilité n'a visiblement même pas été examinée.

LAON, le 16 septembre 2011.